Abus sexuel et prescription : La Cour suprême intervient dans un litige régi par le droit québécois

1 novembre 2010

Le 29 octobre 2010, la Cour suprême a rendu un très bref jugement dans l'affaire *Christensen* c. *Archevêque catholique romain de Québec* et a ordonné le retour du dossier en Cour supérieure pour qu'une preuve complète soit faite sur les faits qui permettraient de décider si le recours en responsabilité, intenté dans le contexte d'une agression sexuelle survenue plus de 25 ans plus tôt, était irrecevable pour cause de prescription.

Copyright (c) Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L. - L.L.P.